

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**1^{er} mai
2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 1^{er} mai 2024 à 20h à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Monsieur Maxime Castonguay	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 2 avril 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois d'avril 2024
6. PRABAM – mandater nos comptables
7. Desjardins – Offre de services financiers

8. Glissement de terrain – Suivi PAVL
9. Relevés topographiques pour pavage – offre de services groupe SYNERGIS
10. Pavage – estimation préliminaire
11. Assainissement des eaux usées – suivi inspection des conduites
12. Bilan de la qualité de l’eau potable – Techni-Consultant
13. FCM – appui renouvellement TECQ
14. Rachat de terrain appartenant au MTQ
15. Transport adapté – contribution annuelle
16. Regroupement transport adapté et transport collectif – demande d’appui
17. Projet entente pince de désincarcération
18. Déneigement des édifices municipaux
19. PSPS 2024 – Ombrage dans le parc
20. Éoliennes – Suivi MRC
21. Sûreté du Québec – Fin programme parrainage – début approche relais
22. Projet de loi 57 – Protection des élus – amende si menaces
23. Prix du mérite municipal – Le député Simon Allaire appelle au dépôt de candidatures
24. Location Chalet Dumontier période des fêtes
25. Rencontres députés – suivi
26. Indice de vitalité économique
27. Circulaire mensuelle
28. Approbation des comptes soumis
29. Période de questions de l’assistance
30. Félicitations « Bon Coup »
31. Fossés trop creux
32. FADOQ – représentant remplaçant
33. Levée de la séance

69-05-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 2 avril 2024

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024

70-05-24 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024, tel que rédigé, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance du mois d'avril 2024

71-05-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. PRABAM – Mandater nos comptables

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de rénovation sur le chalet Dumontier grâce à la subvention liée au PRABAM;

Considérant que les travaux sont terminés et qu'il est maintenant temps d'effectuer la reddition de compte dans le cadre du PRABAM afin d'obtenir l'aide financière ;

Considérant qu'un audit comptable doit être réalisé afin d'obtenir la subvention découlant du PRABAM ;

En conséquence :

72-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal confirme que les travaux sont terminés ;

De mandater notre bureau comptable, à savoir Stéphane Bérard CPA inc., afin qu'il réalise l'audit comptable nécessaire dans le cadre du PRABAM ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Desjardins -offre de services

Considérant que Desjardins Entreprise a contacté la municipalité dans le but de lui proposer un forfait plus avantageux au niveau de la gestion de ses comptes et des intérêts que celle-ci cumule ;

Considérant que madame la mairesse ainsi que madame la directrice générale doivent toutes deux signer l'entente proposée par Desjardins Entreprise si le conseil municipal souhaite accepter le nouveau forfait ;

En conséquence :

73-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter le nouveau forfait proposé par Desjardins Entreprise ;

D'autoriser madame la mairesse Jacinthe Noël et madame la directrice générale Marie-Andrée Cadorette, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Sévère l'offre proposée par Desjardins Entreprise afin d'obtenir un nouveau forfait plus avantageux pour la municipalité dans la gestion de ses comptes et au niveau des intérêts qu'elle cumule ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Glissement de terrain – Suivi PAVL

Considérant que la municipalité est toujours en attente d'une réponse du ministère dans le cadre du PAVL ;

Considérant que la municipalité, dans l'éventualité de son acceptation au PAVL, prévoit effectuer les travaux de stabilisation de talus au courant de l'été et de l'automne 2024 ;

Considérant que les appels d'offres doivent être préparés et lancés prochainement afin de pouvoir réaliser les travaux au moment souhaité ;

En conséquence :

74-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De procéder aux appels d'offres dans le cadre des travaux de stabilisation de talus liés au glissement de terrain ;

De spécifier que l'octroi des contrats est conditionnel à l'acceptation de la municipalité dans le PAVL ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Relevés topographiques pour pavage – offre de services groupe SYNERGIS

Considérant que le Groupe SYNERGIS a transmis une offre de services, au montant de 2 250\$ avant taxes, concernant la réalisation de relevés topographiques pour la confection de plans et devis pour les travaux de voirie prévus à l'été 2024;

Considérant que cette firme est recommandée par l'ingénieur François Thibodeau et que l'offre de services correspond au besoin de la municipalité ;

En conséquence :

75-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'octroyer le mandat concernant la réalisation de relevés topographiques pour la confection de plans et devis dans le cadre des travaux de voirie prévus à l'été 2024 au Groupe SYNERGIS pour un montant de 2 250\$ avant taxes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Pavage -Estimation préliminaire

Considérant que l'estimation pour les travaux de voirie prévus à l'été 2024 est significativement trop élevée en comparaison au budget prévu pour le pavage ;

Considérant que le conseil municipal doit faire des choix afin de diminuer les coûts du projet;

Considérant que le remplacement du ponceau situé sur la rue de l'église est estimé à 140 000\$ à lui seul ;

Considérant que le conseil croit que ce le ponceau peut être réparé et qu'il n'est pas nécessaire de le remplacer ;

En conséquence :

76-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De retirer les travaux liés au ponceau de la rue de l'église dans l'appel d'offres qui sera dédié au pavage afin de diminuer significativement les coûts du projet de voirie ;

De contacter un entrepreneur de la région afin de lui demander une estimation pour la réparation du ponceau de la rue de l'église ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Assainissement des eaux usées – suivi inspection des conduites

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil des derniers développements en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées.

L'inspection des conduites est terminée et malheureusement, celle-ci ne semble pas permettre de confirmer qu'il s'agit d'un réseau unitaire.

La prochaine étape sera donc l'utilisation de pastilles colorées ou encore des analyses d'eau afin d'essayer de prouver qu'il y a des branchements résidentiels sur le réseau.

12. Bilan de la qualité de l'eau potable – Techni-Consultant

77-05-24

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin

Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Et résolu :

De mandater la firme Techni-Consultant pour la réalisation du bilan de la qualité de l'eau potable pour un montant de 500\$ avant taxes ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. FCM – Appui renouvellement TECQ

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d’ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l’infrastructure municipale requise s’élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l’infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l’inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d’infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l’augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n’ont suivi ni l’inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d’infrastructure à l’heure où le Programme d’infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu’en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l’essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d’un mécanisme d’attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d’eau potable et d’eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence :

78-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. Rachat de terrain appartenant au MTQ

Considérant que deux petites parcelles de terrain situé dans la municipalité de Saint-Sévère appartiennent au ministère des transports ;

Considérant que la municipalité souhaite acquérir ces terrains ;

Considérant que la municipalité doit remplir le formulaire V-3291- Demande de disposition de propriété immobilière (F050) afin de déposer une demande au MTQ ;

En conséquence :

79-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, à remplir le formulaire V-3291- Demande de disposition de propriété immobilière (F050) afin de déposer une demande au MTQ dans l'objectif de procéder à l'achat des parcelles de terrains situés sur son territoire et appartenant au ministère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Transport Adapté – contribution annuelle

80-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'accepter la facturation du Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. pour l'année 2024 ;

D'effectuer 1 paiement au montant de 1 353.75\$ pour l'année 2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Regroupement transport adapté et transport collectif

Considérant que la résolution 2024-101 adoptée le 8 avril 2024 par la Ville de Louiseville portant le titre « RECOMMANDATION EN FAVEUR D'UN REGROUPEMENT ENTRE TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ ET TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ »;

Considérant que cette résolution recommandait un regroupement entre le Transport adapté du Comté de Maskinongé (ci-après appelé « transport adapté ») et Transports collectifs (ci-après appelé « transport collectif »), selon les modalités suivantes :

- de regrouper les deux entités en une seule qui adopterait un nouveau nom reflétant mieux les défis actuels et futurs du transport;
- d'assurer une représentation suffisante des besoins et intérêts des personnes handicapées par la présence d'au moins deux administrateurs représentant ces personnes au sein du futur conseil d'administration;
- que ce regroupement se réalise sans perte du niveau actuel d'emplois.

Considérant que les deux organismes de transport impliqués sont d'accord avec un tel regroupement tel qu'indiqué dans leur communiqué de presse commun publié le 9 avril 2024;

Considérant que la Ville de Louiseville, en tant que membre et mandataire de 9 autres municipalités en lien avec le Transport adapté, est favorable à un tel regroupement;

Considérant que la Ville de Louiseville mettra fin à son mandat du transport adapté au plus tard le 31 août 2025;

Considérant que le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable a demandé que chaque municipalité pour laquelle la Ville de Louiseville agit à titre de mandataire en transport adapté manifeste son accord ou son désaccord avec le regroupement proposé entre le transport adapté et le transport collectif;

Considérant que ces municipalités sont celles de Yamachiche, Maskinongé, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère;

Considérant que l'ensemble de ces municipalités a reçu copie de la résolution 2024-101 de la Ville de Louiseville et du rapport qui l'accompagnait.

En conséquence :

81-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère est favorable au regroupement du Transport adapté du comté de Maskinongé et des Transports collectifs MRC de Maskinongé selon les modalités indiquées dans la résolution 2024-101 ainsi que les conclusions présentées au rapport qui l'accompagnait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. Projet entente pinces de désincarcération

Les membres du conseil analysent le projet d'entente des pinces de désincarcération.

Après discussion, le conseil affirme qu'aucune modification ne semble nécessaire au projet d'entente.

18. Déneigement des édifices municipaux

Madame la mairesse, Jacinthe Noël informe les membres du conseil que la municipalité n'a reçu aucune offre de services en lien avec le déneigement des édifices municipaux.

Le conseil municipal demande à madame Cadorette, directrice générale, de contacter l'entrepreneur qui a effectué le déneigement l'année dernière afin de vérifier s'il est intéressé à soumissionner cette année.

19. PSPS 2024 – Ombrage dans le parc

Madame Cadorette, directrice générale, présente au conseil un abri soleil qui pourrait être installé dans le parc afin de créer un espace ombragé pour les enfants.

Madame Cadorette mentionne aux membres du conseil que ce projet pourrait potentiellement être accepté dans le PSPS2024 et que celui-ci répondrait à une demande citoyenne fréquente en lien avec le manque d'espace ombragé dans le parc.

Les membres du conseil souhaitent avoir plus d'informations en lien avec la durée de vie de la toile et sont intéressés par le projet pour le PSPS2024. Ils mentionnent que la toile devrait avoir une dimension approximative de 13 par 20 et que le coût devra être de moins de 15 000\$ afin d'être couvert par le PSPS2024.

20. Éoliennes – Suivi MRC

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, annonce aux membres du conseil que la MRC de Maskinongé se penchera sur le dossier des éoliennes lors de la prochaine COMA. Madame Sarah Cuillerier-Serre, coordonnatrice du service d'aménagement à la MRC, a rédigé une lettre à l'intention des membres du conseil afin de nous mentionner que nos préoccupations seront prises en considération et qu'un suivi aura lieu.

21. Sureté du Québec – Fin programme parrainage – début approche relais

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de la fin du programme de parrainage de la SQ.

Toutefois, un nouveau programme nommé « approche relais » sera mis de l'avant et remplacera l'ancien programme de parrainage.

22. Projet de loi 57 – Protection des élus – amende si menaces

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de l'arrivée du projet de loi 57 qui a pour objectif de protéger les élus contre l'intimidation et le harcèlement de la part des citoyens.

23. Prix du Mérite municipal – Le député Simon Allaire appelle au dépôt de candidatures

Considérant que le député Simon Allaire appelle les municipalités de la circonscription de Maskinongé à faire valoir leurs meilleures réalisations en déposant des candidatures pour les prix du Mérite municipal ;

Considérant que les prix du Mérite municipal seront décernés dans cinq catégories, soit :

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Femme, vie et démocratie municipale
- Implication bénévole municipale
- Municipalité et développement durable
- Relève municipale ;

Considérant que madame Jacinthe Noël, mairesse de la municipalité est la première femme à occuper la fonction de mairesse dans l'histoire de la municipalité de Saint-Sévère

Considérant que les membres du conseil souhaitent proposer la candidature de madame la mairesse Jacinthe Noël dans la catégorie « Femme, vie et démocratie municipale » ;

En conséquence :

82-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De proposer la candidature de madame Jacinthe Noël, mairesse de la municipalité, pour le prix du Mérite municipal dans la catégorie « Femme, vie et démocratie municipale » ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24. Location Chalet Dumontier – période des fêtes

La pige prévue à la présente séance n'a pas lieu puisqu'aucune demande n'a été émise pour la même journée.

Le Chalet Dumontier sera donc loué par la famille Pison le 24 décembre, par la famille Beauclair le 25 décembre et par la famille Boisvert le 31 décembre prochain.

25. Rencontres députés- suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que des rencontres avec les députés Simon Allaire et Yves Perron ont eu lieu.

Lors de ces rencontres, différents points ont été abordés. Par exemple, le député Simon Allaire offrira un montant de 800\$ pour les fruits, les légumes et le fromage qui seront offerts lors de la fête nationale. De plus, il a accepté d'aider la municipalité dans le dépôt de sa demande d'aide financière au PAVL (un problème informatique empêchait le dépôt). Les pointes de terrains appartenant présentement au MTQ ont également été un sujet de discussion.

Pour sa part le député Yves Perron nous a informés de l'existence de la bibliothèque du parlement et des possibilités qu'elle offrait à la municipalité.

Les deux députés ont affirmé qu'ils seront présents lors de la fête des bénévoles qui aura lieu le 26 mai prochain.

26. Indice de vitalité économique

Madame Noël, mairesse de la municipalité, informe les membres du conseil de l'indice de vitalité économique de la MRC de Maskinongé et plus précisément de la municipalité de Saint-Sévère.

La MRC de Maskinongé est côté 5, soit le plus bas niveau. Pour sa part la Municipalité de Saint-Sévère est côté 2 ce qui est excellent, car une telle cote est habituellement décernée au milieu urbain.

27. Circulaire mensuelle

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Bons coups
- Calendrier collecte

28. Approbation des comptes soumis

83-05-24

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	49 551.43\$
Déboursés directs	33 382.99\$
Salaires (ND)	-\$
Total	82 934.42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

29. Période de questions

Aucune question.

30. Félicitations « Bon coup »

Les membres du conseil discutent des « Bons coups » qu'ils souhaitent souligner et inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

L'entreprise Rien ne se perd, tout se crée pour avoir remporté le prix *OSEntreprendre* volet faire affaire ensemble au niveau régional et se dirige vers la finale nationale. Bonne chance !!!

Mesdemoiselles Ève et Anaïs Hamelin pour leur participation au spectacle d'humour *Drôlement sain d'esprit* présenté gratuitement à la population et organisé par le CJE. Bravo les filles !

Mesdames Béatrice Lamy et Éléonore Lavergne pour leur participation au défi *1001 raisons de courir* qui consiste à courir afin d'amasser de l'argent pour soutenir la recherche de l'hôpital Ste-Justine. Quelle belle initiative!

La FADOQ de Saint-Sévère pour la tenue de ses élections annuelles. Félicitations aux élu-es et merci pour votre implication.

31. Fossés trop creux

Madame la conseillère Myriam Poulin informe les membres du conseil d'une demande citoyenne en lien avec les fossés. Il semblerait que les fossés du rang Bellechasse aient été creusés trop creux lors du dernier nettoyage. Ceci entraîne une problématique au niveau de l'écoulement de l'eau, car les fossés seraient trop creux par rapport à la hauteur des ponceaux.

Les membres du conseil discutent de cette problématique et envisagent d'enrocher les fossés s'il s'avère, après inspection, que cela est nécessaire.

32. FADOQ – représentant remplaçant

84-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Robert Lessard au titre de Représentant-remplaçant du conseil municipal sur le comité de la FADOQ.

Que monsieur Robert Lessard agisse à titre de représentant-remplaçant dans l'éventualité où le représentant officiel, à savoir monsieur le conseiller Claude Beauclair, serait injoignable ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

33. Levée de la séance

85-05-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Que la présente séance soit levée à 21h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Jacinthe Noël
Mairesse

Marie-Andrée Cadorette
Directrice générale &
greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.